

Paris, le 8 septembre 2016

# FISCALISATION I.J.A.T. LA FPIP VOUS INFORME

Le 24 juin 2015, lors de la CAPL CRS, était signé un protocole d'augmentation des IJAT, l'échelonnement de cette augmentation, et le maintien de la non-fiscalisation de cette prime.

La Cour des Comptes s'est émue à plusieurs reprises de cette situation et la décision de leur augmentation, a fait ressurgir **que les IJAT, dérogatoires, ne sont soumis à aucun prélèvement fiscal, ni social. Qui plus est, aucun texte réglementaire ne les prévoit**, ce qui les rend **illégaux**.

Le Procureur Général près la Cour des Comptes, a donc, en juillet dernier, saisi les Ministères du Budget et de l'Intérieur, afin qu'ils lui fournissent le texte fondateur de cette exonération, **texte qui n'existe malheureusement pas !**

(NB : **plutôt que se dépêcher d'aller signer le protocole 2016, il aurait été judicieux de le relire, faire mention de cette exonération aurait déjà évité cet imbroglio judiciaire !**)

Deux pistes sont envisagées par les ministères concernés :

- Le Ministère de l'Intérieur souhaiterait remédier au problème par voie législative.
- Le Ministère du Budget, qui cherche à supprimer les niches fiscales, souhaiterait augmenter la valeur de l'IJAT « brute », afin que l'opération soit quasi neutre après fiscalisation (IJAT « nette »)

*Il est à noter que cette dernière opération serait compliquée car il faudrait étudier, au cas par cas, le dossier de chaque fonctionnaire, la valeur de l'IJAT serait différente selon les avis d'imposition de chacun, et bien évidemment coûteuse pour l'État.*

Le Ministère de l'Intérieur a jusqu'au 21 septembre répondre à la Cour des Comptes.

La FPIP s'interroge, en dehors de toute considération juridique ou fiscale, sur la pertinence d'une telle mesure, dans cette période où en plus de l'état d'urgence et la menace constante, nos collègues CRS sont déjà suremployés (Calais, Euro, Tour de France, mouvements sociaux, Vigipirate...)

**La FPIP restera vigilante sur ce dossier et soutiendra l'ensemble de nos collègues pour la défense de leurs droits !!!**